



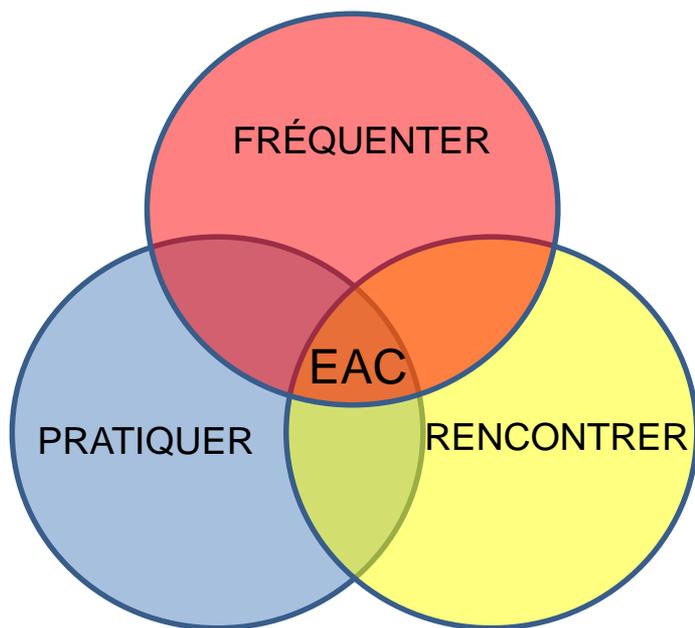
Éducation Artistique et Culturelle dès la petite enfance



06/02/25

Éducation Artistique et Culturelle

■ Définition



A L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de la vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Éducation Artistique et Culturelle

- **Label 100% EAC**

- ▶ **Distingue les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire.**
- ▶ **Valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.**
- ▶ **Le label est attribué par le préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelables, après avis des services déconcentrés (rectorat et DRAC), qui peuvent mobiliser d'autres experts.**

Les débuts d'une démarche

▪ Le service patrimoine et le dispositif Palin'mômes

- À partir de 2012 : Engagement du Théâtre de Laval (Programmation de spectacles), du Conservatoire à Rayonnement Départemental (Éveil musical), du service Lecture Publique
- 2015/2016 > **premières interventions** du service patrimoine auprès de la petite enfance par le biais d'un parcours de quatre séances autour d'une chapelle romane qui jouxte le bâtiment d'une crèche
- 2016/2017 > intégration d'un multi accueil dans une **résidence d'architecte** menée par le service patrimoine au sein d'un quartier de la ville + proposition d'une animation spécialement destinée aux 0-3 ans dans le cadre de la programmation estivale (Chouette Doudou)
- 2017/2018 > mise en place d'une **coordination inter services**, menée par le théâtre, de l'ensemble des propositions des services culturels à destination de la petite enfance s'inspirant de ce qui était déjà en place pour les interventions en milieu scolaire auprès des établissements primaires de la ville
- 2018/2019 > mise en place d'un **speed dating** au cours duquel l'ensemble des médiateurs culturels expose ses propositions aux structures de la petite enfance (crèches, LAEP, REP...)
- 2020 > Mise en place des **appels à projets** avec une validation

Une démarche coordonnée entre médiateurs et professionnels de la petite enfance

▪ Objectifs :

- ▶ Renforcer la concertation et la co-construction
- ▶ Développer des parcours transdisciplinaires
- ▶ Veiller à un maillage territorial de l'offre culturelle

Courant février S-1	Avril S-1	Mai S-1	Juin S-1
Les médiateurs finalisent les propositions de leurs contenus à destination de la petite enfance. <u>Objectif</u> : réalisation d'un programme de l'offre culturelle	<u>Speed dating</u> : Les médiateurs et professionnels de la petite enfance se rencontrent et échangent à partir du catalogue et de leur projet pédagogique	Les professionnels de la petite enfance rédigent leurs demandes de parcours et séances en lien avec leurs projets pédagogiques	Les médiateurs se réunissent pour arbitrer les demandes, en présence d'un professionnel coordinateur de la petite enfance

Le service patrimoine : déclinaison d'une offre adaptée

10 visites permanentes proposées au catalogue



Le service patrimoine : déclinaison d'une offre adaptée

Des parcours proposés aux multi-accueils, RPE et LAEP Co-construits avec les professionnels de la petite enfance



À la découverte de mon quartier – 8 séances
Saint-Nicolas – Tistou et Tom Pouce
2024



Les jardins – 4 séances
Centre-ville – À tire d'aile et Pain d'épices
2024



Au fil du temps – 3 séances
Centre-ville – Ile aux épices
2023